

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 02 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

Présents :

MM. PAULIN Michel, CARON Michel, CHAY Gilles, PIALOT Bernard, REBOLLO Jacques, THOULOZE Philippe, Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle, HOURTAL Eloïse, MICO Muriel.

Absents excusés :

Mrs CADENET Patrice, GLAS Pascal, NAVARRO Cyril,
Mme SKIERSKI Céline procuration à Mr THOULOZE,
Mmes : FAURE Arline, BOUISSANE Syham, BROCHE Mireille,

Secrétaire: Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 25/04/2014
Signature.

Début de la séance à 18 H00

Monsieur le Maire, donne lecture de la réunion de la commission d'appel d'offres, ayant examinée les plis concernant la construction d'un hangar communal dans sa séance finale du 18/04/2014.

La commission propose l'attribution du marché public en vue de la construction d'un hangar communal aux entreprises suivantes :

LOT N°1 Terrassement VRD : SAS TPCR domiciliée : rue de la république 30630
VERFEUIL pour un montant de : 39.901,20 € HT soit 47.881,44 € TTC

LOT N° 2 : Gros Œuvre : SARL GONZALES Louis domicilié : 410 chemin de la
Bégude 30210 SERNHAC pour un montant de : 111.994,66 € HT soit 134.393,59 €
TTC

LOT N° 3 Charpente Couverture : SARL COUDERC domiciliée : 250 chemin du mas
Mourgues 30360 St Maurice de CAZEVIEILLE pour un montant de : 68.600,00 € HT
soit 82.320 € TTC

LOT N°4 Menuiserie serrurerie : SARL MCS domiciliée : RN86 Serre Plouma 30210
LEDENON pour un montant de : 8.262,00 € HT soit 9.914,40 € TTC

LOT N°5 Electricité Plomberie : SA SALS ET CIE domiciliée : 166 chemin du Mas de Cheylon 30900 NIMES pour un montant de : 9.847,84 €HT soit 11.817,41 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer le marché public d pour la construction d'un hangar communal, conformément au rapport de la commission d'appel d'offres.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment le marché public s'y rapportant.

Levée de la séance à 19 H 00